

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du Mardi 21 octobre 2025

Etaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali
Laugier Sandra
Marquer Eric
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

De Calan Ronan
Frerejouan Mathieu
Rateau Paul

Administration

Jourdin Stéphane
Padovani Ouafae

Etudiants, membres titulaires

L'Utile Shane

Etudiants, membres suppléants

Blanchet Emilien
Borry Balthazar

Personnalités extérieures

Delattre Michel

Invités

Etaient représenté.e.s

Pierre-Marie Morel représenté par Pierre-Yves Quiviger
Christophe Grellard représenté par Pierre-Yves Quiviger
Stéphane Marchand par Mathieu Frejouan

1. Informations

. Centre La Chapelle :

Pierre-Yves Quiviger confirme que le semestre 2 des L1 et L2 pourra bien se dérouler au nouveau centre Porte de la Chapelle.

. Campagne emplois 2026

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil de la probable ouverture d'un seul poste d'enseignant-chercheur au titre de la campagne emplois 2026, celui laissé vacant par le départ de Bertrand Binoche.

. Présidence du CCS

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil d'un renouvellement à venir du CCS, à partir de janvier 2026.

. Visite de la Maison de la Philosophie par la présidence de l'université.

Ronan de Calan présente un compte rendu de cette visite.

Madame Neau-Leduc a annoncé l'arrivée de nouvelles équipes de recherche, ainsi que le renforcement de l'équipe de la Fondation de l'université Paris 1.

La présidente se montre en revanche défavorable à l'hébergement de nouveaux cours dans le centre, elle souhaite donner la priorité à l'installation de bureaux destinés à accueillir davantage d'enseignants.

S'agissant des salles de cours, Ronan de Calan a obtenu la conservation d'une salle destinée aux conférences. D'une manière générale les locaux qui concernent l'UFR de philosophie ne sont pas touchés.

La présidente a par ailleurs émis des réserves sur les conditions de conservation du fonds documentaire de l'IHPST ; elle a évoqué la possibilité d'un transfert à la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Pierre-Yves Quiviger se dit défavorable à ce transfert.

2. Approbation du compte rendu des 2 derniers conseils

Conseil du 23/09/2025

Résultat du vote : 6 personnes ne prennent pas part au vote

Le reste des voix est pour

Le compte rendu est adopté.

Conseil du 14/10/2025

Résultat du vote : 3 personnes ne prennent pas part au vote

Le reste des voix est pour

Le compte rendu est adopté.

3. Adoption de la liste des chargés de cours

Pierre-Yves Quiviger précise le double enjeu que constitue l'adoption de cette liste : l'existence d'une liste fiable et l'identification des collègues que l'on ne souhaite pas reconduire.

Pierre-Yves Quiviger observe une moindre présence de collègues issus de l'enseignement secondaire.

Magali Bessone précise que la fonction de chargé de cours n'est pas très intéressante sur le plan de la rémunération. Par ailleurs les enseignants du secondaire connaissent un contexte de surcharge de travail.

Michel Delattre confirme que les emplois du temps sont très chargés en lycée.

Sandra Laugier évoque le peu de marge quant aux créneaux horaires qui peuvent être proposés.

Le conseil de gestion approuve cette liste.

4. Questions diverses

. Usage de l'intelligence artificielle dans le cadre de l'évaluation des étudiants.

Un document de l'université Paris 3 Sorbonne Nouvelle est soumis au conseil.

Pierre-Yves Quiviger propose de reporter ce point dans l'attente de la parution par l'école de droit de la Sorbonne de la charte sur l'utilisation de l'IA par les étudiants.

Le point saillant réside dans la difficulté que l'IA entraîne dans l'évaluation des étudiants. A cela s'ajoute la différence qui existe entre les travaux de recherche et la procédure d'évaluation des étudiants quant à l'usage de l'IA.

Eric Marquer pense que seul le devoir sur table est possible du fait que l'enseignant ne peut pas passer son temps à contrôler le plagiat.

Magali Bessone affirme que cela reviendrait à arrêter la pratique des mini-mémoires en master, et qu'il est difficile d'envisager de ne recourir qu'au devoir sur table.

Ronan de Calan exprime son scepticisme sur les chartes de bon usage qui se trouvent vite dépassées par les progrès constants de l'IA qui est insérée dans toutes les applications. Dans ces conditions il convient de mettre l'accent sur les modalités d'évaluation.

Magali Bessone souligne que le problème de la fraude dans les TER ou les mini-mémoires reste entier.

Ronan de Calan propose de privilégier un oral formalisé, ce qui permet au surplus de s'adresser directement à l'étudiant en cas de repérage d'un recours à l'IA.

Etienne Bimbenet suggère de tenir compte de l'usage de l'IA dans la notation et d'abaisser la note dans ce cas.

Eric Marquer pense qu'il existe trop de niveaux d'intervention de l'IA pour pratiquer une telle surveillance.

Balthazar Borry souhaite rappeler qu'il est facile de réécrire un texte généré par l'IA pour rendre l'IA indétectable.

Etienne Bimbenet précise qu'une épreuve orale permettrait d'aller plus au fond des choses.

Michel Delattre témoigne des difficultés que rencontrent les enseignants de l'enseignement secondaire dans l'organisation des devoirs sur table qui n'est plus possible le samedi.

Emilien Blanchet s'interroge sur la manière d'envisager le conflit final entre la parole de l'étudiant et celle de l'enseignant.

Etienne Bimbenet et Ronan de Calan affirment que c'est lors de l'oral de soutenance que l'enseignant jugera sur le fond.

Eric Marquer précise que l'usage de l'IA peut soit élever ou soit faire baisser le niveau des étudiants, l'important étant l'usage que l'on en fait.

Magali Bessone rappelle le caractère non obligatoire d'un oral dans le cadre du TER.

Paul Rateau regretterait la fin des mini-mémoires, qui est un exercice très formateur, à cause de l'IA qui reste repérable.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que les enseignants disposent de toutes les marges de manœuvre dans leurs modalités d'évaluation à condition de les annoncer préalablement aux étudiants.

Sandra Laugier estime que l'enseignant ne saurait se transformer en policier de l'IA dont la production est pour l'instant médiocre.

Michel Delattre soulève l'utilité d'une charte qui n'est, certes, pas juridiquement contraignante mais qui demeure un outil de réflexion.

Pierre-Yves Quiviger précise qu'il faut s'en tenir au point de vue de l'usage frauduleux de l'IA.

. Plan de transformation des enseignements en enseignements en langue étrangère.

Pierre-Yves Quiviger rappelle le calendrier des demandes de modifications : à partir de janvier les demandes prendront effet à la rentrée 2026.

A aucun moment l'UFR de philosophie n'obligera à créer des enseignements en langue étrangère. Les créations relèvent d'initiatives individuelles qui doivent cependant être cadrées.

Pierre-Yves Quiviger demande donc aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec le principe d'une création encadrée de cours en langue étrangère.

Shane L'Utile souligne qu'au-delà du fait que cette politique d'incitation répond à des critères ministériels, il est pertinent de proposer certains cours en langue étrangère.

La mise en place de ce type de cours est néanmoins compliquée, car elle suppose un niveau de langue pour les étudiants et les enseignants.

Emilien Blanchet considère que le risque est d'avoir des cours élitistes.

Pierre-Yves Quiviger estime que ces cours sont importants notamment pour les étudiants Erasmus et les enseignants-chercheurs invités. Et l'horizon des cours tout en anglais n'est pas à l'ordre du jour et n'est pas du tout souhaitable.

Magali Bessone rappelle également l'importance de ces cours dans le cadre de la double licence philosophie-anglais, mais confirme que l'objectif n'est pas la généralisation.

Ronan de Calan estime que la note de cadrage n'est pas adaptée. Malgré son caractère très incitatif, elle n'est pas assez précise sur sa mise en œuvre et ses objectifs.

Shane L'Utile pense que la mise en place de ces cours nécessiterait de rendre obligatoire les cours de travaux philosophiques en langue étrangère.

Etienne Bimbenet propose cette évolution dans les prochaines maquettes de diplôme.

Magali Bessone se prononce pour une mise en place anticipée.

Paul Rateau estime que le dispositif en langue proposé par Paris 1 est insuffisant. S'agissant des étudiants Erasmus, ils souhaitent des cours en français qui sont intéressants pour eux. S'agissant des TPLE, il faut veiller à ne pas en changer ni le sens, ni la nature.

Pierre-Yves Quiviger précise qu'en proposant des cours de langues de la L1 au M1, Paris 1 se trouve bien placée par rapport aux autres universités.

Etienne Bimbenet estime que l'on ne peut pas imposer des cours en langue étrangère.

Paul Rateau estime que cela constitue une manière de sélectionner les étudiants.

Pierre-Yves Quiviger soumet au vote du conseil le cadrage suivant pour des cours en langue étrangère à l'UFR :

« 1° Aucun.e étudiant.e ne doit être contraint de suivre un cours en langue étrangère - il faut donc toujours qu'existe au moins un autre cours pour qu'un cours en langue étrangère puisse être créé (par exemple, un groupe en philosophie politique ou en philosophie générale ou une autre langue pour les TPLE).

2° Pas de modification des modalités pour l'examen final (qui demeure en français).

3° Pas plus d'un groupe par matière quand plusieurs groupes existent.

4° Incitation aux collègues de ne pas s'interdire, s'ils le souhaitent, de faire une ou deux séances en langue étrangère dans le cadre d'un cours habituellement en français, en particulier en début d'année. »

Résultat du vote : 1 voix contre

Le reste des voix est pour

Ces principes sont adoptés.

. Règlement de contrôle des connaissances de master : présence de la validation des acquis dans les modalités d'accès.

Etienne Bimbenet propose de supprimer dans le RCC actuel la mention d'une commission qui valide les candidatures sur la base de validation des acquis.

Le conseil approuve la suppression.

. Vérification des maquettes sur AMETYS

Ouafae Padovani rappelle aux responsables de parcours qu'ils doivent vérifier les maquettes de diplôme sur l'application AMETYS.

La séance est levée à 18h30.

Compte rendu adopté par le conseil du 18 novembre 2025.